

été créés et les gouvernements provinciaux seraient moins endettés qu'ils ne le sont actuellement. Il s'agit d'une décision malencontreuse. C'est un exemple de ce qui se produit quand les pays du tiers monde s'engagent dans la voie nucléaire. Ils se mettent sur les épaules une dette colossale. Ils sont souvent dépourvus de l'infrastructure voulue pour employer cette quantité considérable d'électricité. Cela n'est d'aucune utilité si l'on cherche à améliorer le sort du citoyen moyen dans ces pays.

M. Dingwall: Monsieur le Président, comme le député a hésité à répondre à la première des deux questions, il pourrait peut-être répondre à la troisième. La position du parti a-t-elle été mise au point de concert avec le Congrès du travail du Canada? Plus particulièrement, cette position a-t-elle été mise au point avec le Energy Chemical Workers' Union au Nouveau-Brunswick?

● (1140)

M. de Jong: Monsieur le Président, je ne peux pas répondre catégoriquement. Il est incontestable que, lors des débats qui ont eu lieu aux congrès nationaux auxquels j'ai participé, des représentants syndicaux ont mis en évidence le revers de la question. Ils s'intéressent plus particulièrement au maintien de leurs emplois. Toutefois, quand la question est approfondie et que nous leur signalons que nous sommes disposés à leur garantir leur revenu, que nous nous efforcerons loyalement, en collaboration avec eux, de leur trouver d'autres emplois et quand nous débattons de la santé et de la sécurité à leur travail, ils disent préférer travailler ailleurs que dans une usine où leur vie est en danger. Telle est la franche vérité. Ils préfèrent être en mesure de gagner leur pain à un endroit où il n'y a aucun danger pour leur vie et l'environnement, à des activités sans lien aucun avec les armes nucléaires.

On trouve un excellent exemple à Warman, en Saskatchewan, où la population du district s'est opposée dans un référendum à la construction d'une usine de traitement chez elle.

Le président suppléant (M. Herbert): La période réservée aux questions et aux remarques est terminée.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, je dois dire d'abord que je suis très heureux de participer à l'étude de la motion aujourd'hui, surtout qu'au moment même où j'entrais à la Chambre des communes, pour la première fois depuis bien longtemps, le ciel m'a gratifié des bienfaits d'une réaction nucléaire. Après six semaines d'hiver, de froid et de neige, il fait bon de pouvoir goûter un peu de chaleur et de soleil.

Donc, le Nouveau parti démocratique propose de créer une commission royale d'enquête sur l'industrie nucléaire canadienne, pour examiner certains aspects de cette industrie et présenter à l'issue de ses travaux des recommandations bien précises qui ont déjà été étudiées par le parti conservateur.

Quoi qu'en pense un parti politique donné ou même un pays quelconque, l'énergie nucléaire, qu'on le veuille ou non, est là pour de bon. C'est un domaine qui relève de la science et qui doit être traité scientifiquement. Si l'utilisation de ce type d'énergie à travers le monde dépend d'un ensemble de facteurs,

Les subsides

déjà la quantité d'énergie nucléaire produite indique bien que l'on continuera de s'en servir.

La France fait figure de chef de file dans ce domaine puisque la moitié de l'électricité produite dans ce pays est d'origine nucléaire. Cette industrie, qui a connu des problèmes par le passé et se heurtera à d'autres difficultés à l'avenir, a réalisé des percées technologiques importantes, ce qui veut dire en somme que cette source d'énergie ne pourra disparaître du jour au lendemain.

Ce matin, un argument invoqué par un porte-parole néo-démocrate, m'a bien déçu. Parlant des réactions nucléaires, il a abordé deux questions. Il a parlé de la fission nucléaire, aujourd'hui utilisée pour produire de l'électricité et d'autres formes d'énergie et aussi de la fabrication de bombes nucléaires. D'après moi, c'est un type de réaction politique dangereuse et regrettable, car ce genre d'affirmation ne résiste pas à l'examen. S'il y a lieu de tenir compte à la fois de l'abondance de l'énergie produite par un réacteur nucléaire et de la force destructive d'une bombe atomique, il faut se rappeler que l'énergie nucléaire peut servir à bien d'autres usages. Ce député néo-démocrate sait-il que l'emploi du cobalt a permis de sauver 13 millions de personnes-années d'existence?

Le débat d'aujourd'hui tombe bien, si l'on tient compte de deux incidents survenus la semaine dernière. Si le député a vu l'émission *The Journal* présentée au réseau anglais de Radio-Canada la semaine dernière, il aura appris qu'au moment même où l'on parlait de la gravité des incidents survenus en Saskatchewan, on a aussi signalé un grave accident survenu dans une houillère au Japon qui a entraîné 60 pertes de vie. Ces deux faits sont survenus en même temps.

Essentiellement, la motion à l'étude propose d'établir une commission d'enquête pour examiner à fond ce secteur d'activités. Si je n'ai rien contre les commissions d'enquête, la création de la Commission Macdonald n'a pas contribué à m'en faire un chaud partisan. J'ignore quelle sera la durée de cette enquête, quels en seront les résultats ni ce qu'elle coûtera au public canadien. En ce qui concerne celle qu'on propose aujourd'hui, je ne suis pas sûr que ce soit un bon moyen de faire la lumière sur l'industrie nucléaire au Canada.

Il est évident que, pour bien des raisons, cette industrie doit faire l'objet de nouvelles études et que le système actuel laisse beaucoup à désirer. C'est justement pour cette raison que, en décembre 1982, j'ai présenté un projet d'initiative parlementaire proposant de revoir la loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Cette mesure proposait la création d'une commission de contrôle nucléaire formée de personnes n'ayant aucun intérêt dans cette industrie, l'établissement d'un fonds de décontamination de la radioactivité, l'approbation préalable du site avant l'implantation d'un nouvel établissement, la divulgation des documents non confidentiels et enfin le dépôt par le ministre, à la Chambre, du rapport de la commission. Que l'on donne suite ou non à ces propositions et à d'autres, il est évident qu'il faudra exercer un meilleur contrôle sur cette industrie et aussi mieux comprendre ce qui s'y passe. Il est arrivé de nombreux cas où l'intérêt du public et celui de l'industrie auraient été mieux protégés si on avait mieux compris ce qui se passe dans ce secteur et si on en avait tenu compte.